

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 461

présenté par
Mme Braun-Pivet

AVANT L'ARTICLE 9 TER

Supprimer l'intitulé et la division du chapitre II *bis*.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.